

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 2 du 19 janvier 2015**

**PARTIE TEMPORAIRE  
État-Major des Armées (EMA)**

**Texte 13**

**CIRCULAIRE N° 4632/DEF/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/EFR**  
relative aux conditions d'accès au stage de « préparation aux emplois de chef de dépôt » en 2015.

*Du 22 décembre 2014*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines » ; bureau gestion des carrières, section personnel militaire.*

**CIRCULAIRE N° 4632/DEF/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/EFR relative aux conditions d'accès au stage de « préparation aux emplois de chef de dépôt » en 2015.**

*Du 22 décembre 2014*

NOR D E F E 1 4 5 2 4 5 3 C

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 4274/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM/EFR du 31 octobre 2013 (BOC N° 49 du 15 novembre 2013, texte 16).

*Référence de publication :* BOC n° 2 du 19 janvier 2015, texte 13.

---

Dans le cadre de la procédure d'intégration des sous-officiers de la spécialité « soutien pétrolier » au sein du corps des sous-officiers du service des essences des armées (SEA), il est notamment demandé aux candidats possédant un brevet supérieur de technicien de l'armée de terre spécialité « logistique essences » d'avoir effectué le stage de « préparation aux emplois de chef de dépôt ».

La présente circulaire précise les conditions requises pour être admis à suivre le stage de « préparation aux emplois de chef de dépôt » en 2015.

## 1. CONDITIONS DE CANDIDATURE.

Les candidats devront réunir les conditions suivantes au 31 décembre 2014 :

- être sous-officier de la spécialité « soutier pétrolier » ;
- être adjudant, ou être inscrit au tableau d'avancement (TA) 2015 pour le grade d'adjudant ;
- être titulaire du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre (BSTAT) « logistique essences » (LE) ;
- ne pas être désigné pour une opération extérieure pendant la durée du stage ;
- détenir l'aptitude médicale générale au service et aux opérations extérieures.

## 2. CONSTITUTION DES DOSSIERS ET TRANSMISSIONS.

Le volontariat du candidat est exprimé au travers du formulaire unique de demande (FUD) présent dans le système d'information des ressources humaines (SIRH) « CONCERTO », infotype 9524 sous-type « DQUA ». Il devra être verrouillé pour le 12 janvier 2015, terme de rigueur.

Aucun dossier papier de candidature ne sera transmis à la direction centrale du service des essences des armées (DCSEA). En contrepartie, l'organisme d'administration (OA) s'assurera que le dossier CONCERTO de l'administré est correctement renseigné, notamment les diplômes militaires concernés et le certificat

médical d'aptitude datant de moins d'un an à l'entrée en stage de formation.

Le commandant de la formation administrative (CFA) est garant de la satisfaction des conditions de candidature de ses candidats. La mention valant attestation « Le commandant de formation administrative atteste que ce candidat au stage de préparation aux emplois en dépôts remplit les conditions de candidatures en 2015 » sera saisie ainsi que son avis motivé dans la partie réservée au commandant de formation administrative.

Le formulaire papier du FUD signé de l'intéressé et du CFA est conservé par l'organisme d'administration et inséré dans le dossier de l'administré.

### 3. ÉTUDE DES DOSSIERS.

La DCSEA arrête et diffuse la liste des candidats autorisés à suivre le stage de « préparation aux emplois de chef de dépôt » par message qui vaudra mise en formation.

### 4. ORGANISATION DU STAGE.

Le stage conduisant à l'obtention de l'attestation aux emplois de chef de dépôt se déroulera du 2 février au 13 mai 2015 à la base pétrolière interarmées (BPIA) de Chalon-sur-Saône.

Les candidats devront rejoindre la BPIA le 2 février 2015 pour 13h15.

### 5. DISPOSITIONS DIVERSES.

La circulaire n° 4274/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM/EFR du 31 octobre 2013 relative aux conditions d'accès au stage de « préparation aux emplois de chef de dépôt » en 2014 est abrogée.

La présente circulaire sera insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 1<sup>re</sup> classe,  
directeur central du service des essences des armées,*

Jean-Luc VOLPI.

ANNEXE.  
**CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR PRÉTENDRE À L'INTÉGRATION DANS LE CORPS DES  
 SOUS-OFFICIERS DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.**

SOUS-OFFICIERS TITULAIRES DU :	FORMATION DE SPÉCIALITE DE 2 <sup>e</sup> NIVEAU SPÉCIALITÉ « LOGISTIQUE ESSENCES ».	STAGE « PRÉPARATION AUX EMPLOIS DE CHEF DE DÉPÔT ».
BSTAT « maintenance des matériels terrestres » (MMT).	-	-
BSTAT LE.	-	TA 2013 et suivants.
BSTAT autre que le BSTAT LE ou BSTAT MMT obtenu avant 2012 et du stage « préparation aux emplois en dépôt » ou « préparation aux emplois de chef de dépôt ».	-	-
BSTAT autre que le BSTAT LE ou BSTAT MMT obtenu avant 2012 et non titulaire du stage « préparation aux emplois en dépôt » ou « préparation aux emplois de chef de dépôt ».	TA 2013 et suivants. Les sous-officiers suivent uniquement la formation FS2 LE dispensée à la BPIA (dispense des épreuves d'évaluation n° 4 et n° 5 mais obtention d'une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à la formation).	-
BSTAT autre que BSTAT LE ou BSTAT MMT obtenu à partir de 2012.	TA 2013 et suivants. Candidature normale pour l'obtention du BSTAT LE.	TA 2013 et suivants.